



**CSE RÉSEAU  
ZP NEN**

*À vos côtés,  
toute l'année !*

**COMPTE-RENDU CSE**

**SEPTEMBRE**

**OCTOBRE 2024**



## **L'ESTI, l'avenir des ASTI ?**

La direction crée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 un Établissement de Services Télécoms et Informatique Nord Est Normandie (ESTI NEN). Il regroupera les six Agences de Services Télécoms et Informatique (ASTI).

### **L'ESTI NEN sera composé de :**

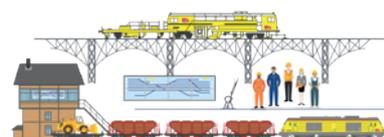
#### **Un siège (basé à Lille) :**

1. Un pôle Production composé d'un guichet Clientèle & Programmes, d'un groupe Projets et d'un Groupe Pilotage Production ;
2. Un pôle Patrimoine et Sécurité composé d'un groupe Prévention Sécurité et d'un groupe Patrimoine Métier ;
3. Un pôle RH ayant à sa charge les missions classiques d'un pôle RH d'établissement, composé d'un RRH, d'un RH de proximité / adjoint RRH, de RH de proximité et de GU ;
4. Un pôle Services et Logistique : groupe d'appui, atelier centralisé Télécoms, Secteur assistance nomade, groupe Méthode digitale.

#### **Quatre Unités Territoriales Télécoms et Informatique (UTTI) :**

- |                                       |                         |
|---------------------------------------|-------------------------|
| 1. UTTI Lorraine<br>Champagne-Ardenne | 3. UTTI Normandie       |
| 2. UTTI Alsace                        | 4. UTTI Hauts-de-France |

Missions principales : assurer sur l'ensemble des champs d'activité la conservation, l'adaptation et l'extension du patrimoine Télécoms et Informatique des cinq SA.



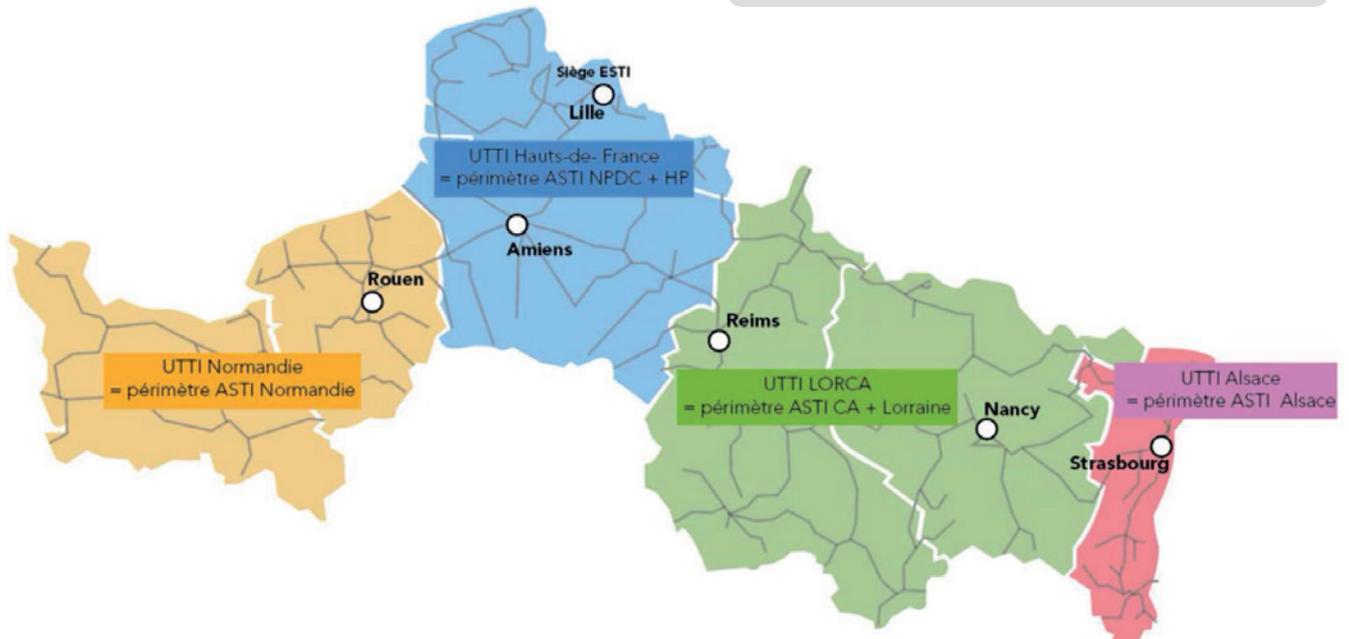
**UNSA-Ferroviaire**

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
federation@unsa-ferroviaire.org

# POUR MOI, C'EST L'UNSA !

## La composition de ces UTTI sera la suivante :

- 1 Groupe Patrimoine Sécurité ;
- 1 Groupe Planification Production ;
- 6 secteurs Informatique industrielle ;
- 6 secteurs LT (lignes et transmissions) ;
- 15 secteurs territoriaux généralistes ;
- 2 secteurs Transmissions et Communication



## Unité production travaux (UP TX) :

### Missions principales :

Maîtrise d'œuvre travaux des opérations d'investissement, de régénération ou de modernisation des installations de télécommunications, informatiques et assimilées qui lui sont confiées.

### Composition :

- 1 Groupe Sécurité
- 1 Groupe Ordonnancement Pilotage & Coordination (GOPC)
- 4 antennes travaux territoriales
- Des pools projets pourraient être créés pour des travaux dimensionnant. Aucun de ces travaux n'est prévu en 2025.

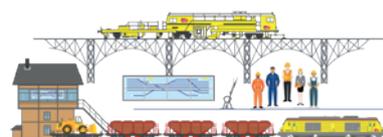
## Agence Radio Territoriale (ART) :

L'ensemble des marchés est en cours de constitution pour la Direction Télécoms Unifiée (DTU).

### À terme, les missions seront les suivantes :

- Les gestes sur les équipements GSM-R de Maintenance et d'Exploitation nécessitant une expertise ;
- Les gestes sur les aériens ;
- La gestion des stocks des matériels spécifiques.

La constitution des ART se fera courant 2026.



### UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)



## En attendant la mise en place des ART, les Centres de Répartition et d'Intervention Radio (CRIR -T) continuent leurs missions de maintenance actuelles, à savoir :

### ■ Maintenance préventive :

- Reprise de la partie basse GSM-R par les parcours généralistes en UTTI ;
- En 2025, non-programmation de la maintenance préventive systématique (MPS) sur les aériens (pylônes et tunnels). La maintenance préventive des aériens est lissée à partir de 2026.

### ■ Maintenance curative des sites GSM-R :

- Reprise uniquement en maintenance de la partie basse GSM-R par les parcours généralistes en UTTI ;
- Mise en place de contrats de sous-traitance pour les aériens en biseau de charge avec la montée en puissance des futures ART.

- **Stockage du matériel de réserve GSM-R à la maille des ESTI zonaux** dans les CRIR-T actuels, responsables de la gestion du stock, avec des stocks déportés pour le respect des GTR.

### Périmètre :

7 ART sont prévues sur la ZP NEN. Elles seraient rattachées aux UTTI Alsace (intervention sur les UTTI LORCA et Alsace) et Normandie (intervention sur les UTTI Normandie et HDF). La mise en place de ces ART se fera courant 2026.



## Position UNSA

### Nous souhaitons qu'un certain nombre de points continuent d'être travaillés :

□ La nécessité de répondre à cet objectif de cash flow à 0 doit être raisonnable, pour que l'on ne scie pas la branche sur laquelle nous sommes tous !

□ Les DUERP sont des copier-coller de ceux existant qui ne prennent pas en compte les spécificités de ce nouvel établissement. Ils semblent avoir été faits car il fallait le faire... Ce document essentiel à la prévention doit continuer d'être travaillé et doit être finalisé en faisant participer activement la Commission prévention.

□ L'impact du GSM-R : il est heureux de voir la ré-internalisation de cette mission essentielle pour une infrastructure moderne. Il faudra

néanmoins veiller à accompagner les agents sur le travail en hauteur et sur les formations nécessaires aux évolutions technologiques à venir.

□ La mobilité demandée pour répondre aux exigences de modernisation et de maintenance doit se faire sur la base du volontariat. Il faut rassurer les agents.

□ Le manque d'effectifs souligné par le rapport d'expertise fait apparaître un déficit de 26 postes, dont 22 postes de maintenance à trouver. Il faut recruter et former rapidement des agents sous peine de mettre très rapidement les collectifs en difficulté.



### UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
 federation@unsa-ferroviaire.org

□ La formation des agents doit être continue et suffisante pour qu'ils restent à la pointe sur la maîtrise de la maintenance et sur la modernisation de l'infrastructure Télécom.

□ Quid des astreintes ? Les parcours doivent permettre de ne pas augmenter de façon excessive les périmètres. Les agents qui tiennent l'astreinte doivent être en nombre suffisant.

□ L'impact sur les IRP de cette énième réorganisation est conséquent. La création d'une CSSCT dédiée aurait été bienvenue. Des discussions sont en cours, mais il va falloir les accélérer, car il reste beaucoup de travail

à faire. **En effet, les notations arrivent à grands pas !**

□ Les parcours professionnels imposeront aux cadres soit une mobilité vers Lille, soit une sortie de l'établissement.

□ La gestion zonale des parcours professionnels interroge sur la nécessité d'augmenter la mobilité des agents.

□ À la suite de la visite du bâtiment, un certain nombre de sujets reste à améliorer. Un travail complémentaire sera à faire avec les CSSCT compétentes afin de permettre l'accueil satisfaisant des futurs collectifs.

Lors du CSE du 29 octobre 2024, les élus UNSA-Ferroviaire ont été les seuls à se positionner POUR la mise en place de ce projet. En effet, depuis le processus d'information/consultation, l'entreprise a montré une certaine transparence et un dialogue social de qualité. Nous avons demandé la mise en place d'un comité de suivi afin de traiter, d'une part, des questions qui apparaissent utiles à la prise en compte de risques professionnels, et, d'autre part, du suivi des mesures de mises en œuvre ou d'adaptation du projet.

Pourront par exemple être évoqués à cette occasion le suivi des risques RPS, le référentiel des emplois, les consignes d'organisation, l'étude d'impact.



## Point d'étape

### « Nos vies, notre priorité »

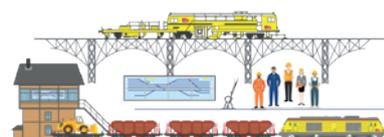
Le 14 mars 2024, la direction nous présentait la restitution de l'enquête « Nos vies, notre priorité ». Ce dispositif vise à réduire drastiquement le nombre d'accidents sur les chantiers de SNCF Réseau. Aujourd'hui, une seconde phase de ce dispositif se met en place.

Après le déploiement des rituels PRISME (briefing au pied du chantier, « stop & go » ainsi que les tournées terrain, sécurité et accompagnement des nouveaux embauchés) et de l'item visant à mieux respecter les trois règles qui sauvent, deux nouvelles feuilles de route ont été ouvertes :

1. Mieux choisir les partenaires ;
2. Mieux concevoir les travaux.

Trois différentes thématiques particulières sont à l'étude par SNCF Réseau :

- Le travail agent seul est un sujet compliqué à traiter, car son interdiction est difficilement envisageable ;
- La programmation est à améliorer et à fiabiliser
- Les actions mises en place avec « Nos vies, notre priorité » doivent être mesurées afin de rectifier les écarts.



**UNSA-Ferroviaire**

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
 federation@unsa-ferroviaire.org

SNCF Réseau semble vouloir développer des technologies pour limiter certains risques à la source, quand cette technologie est possible. Exemple : Numerix (caméras embarquées - installations en voie), Lidar (mesures des ouvrages d'art), drone + caméra/lidar (permet aussi de voir les abords des voies). SNCF Réseau souhaite former ou informer les agents tous les cinq ans.



**Mission « Nos vies, notre priorité. »**  
Prélevons nos vies et celles de nos collègues.



**Pour cette saison 2 et les neuf mois à venir, certains process restent en place, voire sont renforcés :**

- La procédure « Stop and go » est maintenue ;
- La fermeture de voie, même de manière inopinée, doit être privilégiée.

**En ce qui concerne plus spécifiquement la programmation :**

- Le process « Go/No Go » à S-1 est maintenu. Ce process vise à maintenir ou pas les travaux à S-1 selon les conditions ;
- Tous les acteurs de la programmation doivent mesurer leur rôle, car tous les maillons de la chaîne sont importants ;
- Tous les acteurs doivent pouvoir comprendre les enjeux de cette programmation et y participer.

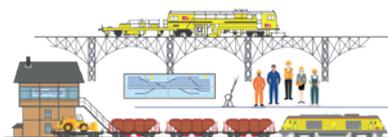


## Évolution de la CCR de Strasbourg

Le dossier d'information concernant l'étude de rattachement du PRS de Mulhouse-Ville à la commande centralisée du réseau (CCR) de Strasbourg a été présenté aux élus du CSE fin septembre. Ce projet s'inscrit dans le programme national visant à commander le réseau principal depuis 16 centres principaux.

Les travaux portent sur la régénération des installations et sur une réorganisation des voies et des quais, permettant ainsi à terme d'augmenter la capacité de la gare et de gagner en fluidité des circulations.

La nouvelle organisation permettra à deux agents (un opérateur mouvement classe 4 et un agent circulation classe 5) localisés à Strasbourg de télécommander les installations situées à plus de 100 km de distance.



**UNSA-Ferroviaire**

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
federation@unsa-ferroviaire.org

Cette réorganisation permet à l'entreprise de réaliser l'un de ses objectifs permanents : faire des gains de productivité en supprimant cinq postes et leurs agents. Ce sont donc en tout 28 cheminots mulhousiens dont la vie professionnelle bascule, fragilisant de fait leur équilibre personnel et familial. Ils se retrouvent face à un choix difficile et non voulu : se déplacer ou s'adapter.

L'autre aspect inquiétant est le parcours de formation proposé aux futurs opérateurs : celui-ci semble bien court. Les formations prévues s'apparentent plus à un survol des compétences nécessaires qu'à une

réelle formation permettant aux nouveaux agents de tenir leur poste avec un minimum d'assurance. La mise en service risque de s'avérer difficile avec de jeunes agents fraîchement formés, débutants sur un nouveau secteur circulation. Nous avons alerté la direction sur le risque de dégradation du niveau de la sécurité engendré par cette situation.

Ce dossier sera à nouveau à l'ordre du jour d'un CSE avant la fin de l'année pour consultation (vote) des élus. La mise en œuvre du projet est prévue pour fin juin 2025.



## Présentation du dossier lignes Ferroviaire de Desserte Fine du territoire (LDFT) de la Région Grand Est

L'article 172 de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) ouvre la possibilité, pour les régions, de prendre la responsabilité de la gestion de l'infrastructure des lignes éligibles, soit par transfert de gestion, soit par transfert de propriété.

En parallèle, la mission du préfet PHILIZOT sur les lignes de dessertes fines du territoire, initiée en janvier 2019, vise à trouver de nouveaux leviers pour assurer un équilibre financier dans les investissements de régénération de ces lignes.



Si ces deux démarches sont distinctes, leur conjugaison traduit une volonté d'ouverture importante des modalités de gestion des LDFT, avec un renforcement du rôle des régions.

La Région Grand Est a souhaité très tôt se positionner pour le transfert de propriété de certaines de ces LDFT. Lors du CSE ordinaire du 23 octobre 2024, nous avons eu un début de présentation sur ce dossier.

**Ce transfert est une décision politique et non SNCF. Les lignes éligibles sont les suivantes :**

- Les lignes sans circulation voyageurs depuis cinq ans ;
- Les lignes d'intérêt local ou régional à faible trafic (90 % de trafic TER) ;
- Les lignes hors réseau structurant.



**UNSA-Ferroviaire**

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

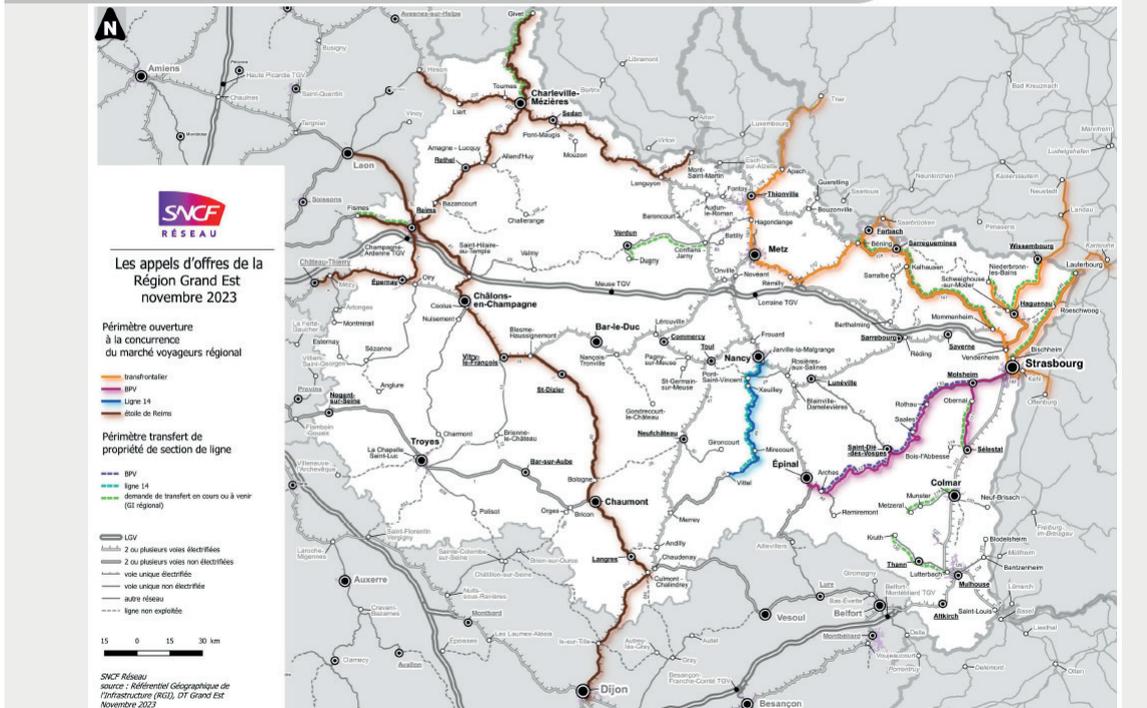
## Donc, sur la Région Grand Est, les lignes concernées sont :

- La ligne 14, concessions EF et GI sur 22 ans → concessionnaire NOVA 14 (TRANSDEV + NGE) ;
- Le lot BPV (Bruche – Piémont – Vosges) → concession EF et GI sur 22 ans, attribution du lot fin 2025/ mi 2026 ;
- GI régional → concession GI ;
- Transfrontalier → concession EF (15 ans), attribution fin 2024 ;
- Étoile de Reims → concession EF.

*Concessions pour le service de transport de voyageurs : liées à l'obligation légale d'ouvrir à la concurrence le service régional voyageurs.*

*Concessions pour les missions de Gestionnaire d'Infrastructure (GI) : liées à la possibilité de transférer la responsabilité de la gestion de l'infrastructure de certaines lignes prévues à la loi LOM.*

## CARTE DES APPELS D'OFFRES DE LA REGION (EN COURS)



La Région Grand Est a donc fait le choix de transférer pour une durée de 15 ou 22 ans la propriété de certaines de ces LDFT citées ci-dessus. Ces lignes ne sont plus propriété de l'État et sortent du Réseau ferré national (RFN) de manière irrévocable. Au terme de ces 22 ans, la région lancera un nouvel appel d'offres. Durant cette période, la Région Grand Est devra appliquer le cadre de sécurité mis en place par l'EPSF qui vérifiera son application.

**Nous laissons les clés de notre maison durant 22 ans, sans garantie que la maison aura été bien entretenue, ni même qu'elle sera encore présente !**

SNCF Réseau ne se positionnera pas sur les appels d'offres GI de la région, mais elle pourra le faire via ses filiales.

À l'heure actuelle, le personnel concerné n'est pas défini. Mais la loi prévoit que « le nombre de salariés susceptibles d'être mis à disposition est calculé à partir de l'équivalent en emplois à temps plein travaillé

des salariés régis par le statut mentionné à l'article L. 2101-2 du Code des transports et des salariés titulaires d'un contrat régi par le Code du travail dans les conditions de l'article L. 1311-1 du Code des transports, concourant directement ou indirectement aux missions concernées, sur la base des effectifs employés au cours des six mois précédents ».

Nous savons que les agents ne seront pas transférés, mais mis à disposition. Cette mise à disposition se fera sur la base du volontariat. Pour autant, nous ne savons pas si les entreprises répondant aux appels d'offres demanderont des mises à dispositions pour les agents SNCF. Il restera donc à connaître les conditions et dispositions précises de la mise à disposition des agents.

**Les élus UNSA-Ferroviaire s'opposent à la déstructuration du réseau SNCF. Nous sommes au début de la mise en place de ce dossier. La direction nous donnera par la suite les éléments nécessaires au processus d'information/consultation.**



### UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
 federation@unsa-ferroviaire.org



**CSE RÉSEAU  
ZP NEN**



## VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
KAMMERER	SYLVIE	kammerer.s@unsa-ferroviaire.org	GY	JEAN-MARC	gy.jm@unsa-ferroviaire.org
MELONI	DÉLIZIA	meloni.d@unsa-ferroviaire.org	DOS SANTOS	ANTONIO	dos-santos.a@unsa-ferroviaire.org
HALAS	GAËL	halas.g@unsa-ferroviaire.org	DEMANGE	SYLVAIN	demange.s@unsa-ferroviaire.org
NOEL	MAURICE	noel.m@unsa-ferroviaire.org	DEGOUVE	RÉMY	remy.degouve@reseau.sncf.fr
BERTRAND	PIERRE	bertrand.p@unsa-ferroviaire.org	COLLOTTE	SÉBASTIEN	collotte.s@unsa-ferroviaire.org
DEMARES	SOPHIE	demares.s@unsa-ferroviaire.org	CAILLE	SÉBASTIEN	caille.s@unsa-ferroviaire.org
SCHMITT	PASCAL	schmitt.p@unsa-ferroviaire.org	NOWICKI	PIERRE	nowicki.p@unsa-ferroviaire.org
RAWOLLE	RÉGIS	rawolle.r@unsa-ferroviaire.org	THIERY	REYNALD	reynald.thiery@reseau.sncf.fr
THEVENARD BERGER	BENOIT	thevenard.b@unsa-ferroviaire.org	SALING	OLIVIER	saling.o@unsa-ferroviaire.org
Représentant syndical de la délégation UNSA-Ferroviaire					
KREDER	Guillaume	kreder.g@unsa-ferroviaire.org			

**CSE ZP NEN**

**Journal des CSE de SNCF Réseau**

**POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS : [cse.zpnen@unsa-ferroviaire.org](mailto:cse.zpnen@unsa-ferroviaire.org)**

**POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>**

*À vos côtés,  
toute l'année !*

### J'ADHÈRE À L'UNSA

NOM	PRÉNOM
NOM DE LA SA/SNCF OU DE L'ENTREPRISE PRIVÉE	
ADRESSE PROFESSIONNELLE	
COLLÈGE	
TÉLÉPHONE	MAIL

UNSA-FERROVIAIRE



**UNSA-Ferroviaire**

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)